

AERIA, gestionnaire de l'Aéroport International Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan vise à fournir un environnement sûr et sécuritaire, ce en déployant les mesures nécessaires.

Dans cette dynamique, AERIA s'engage à :

- ✓ **Satisfaire** aux dispositions législatives et réglementaires, relatives à la sûreté de l'aviation.
- ✓ **Mettre** en œuvre et tenir à jour le programme de sûreté du gestionnaire aéroportuaire.
- ✓ **Mettre** en œuvre et tenir à jour le programme de formation sûreté au profit du personnel aéroportuaire relevant de son autorité.
- ✓ **Mettre** en œuvre et tenir à jour le programme sectoriel en matière de contrôle qualité de sûreté de l'aviation civile.
- ✓ **Mettre** en œuvre et tenir à jour le programme de facilitation aéroportuaire, assurer la présidence du comité et rendre compte à l'autorité compétente.
- ✓ **Mettre** en œuvre et tenir à jour le processus de maîtrise des risques sûreté relevant de sa responsabilité, y compris le mécanisme de compte rendu de dangers.
- ✓ **Mettre** en œuvre et tenir à jour le plan d'urgence de l'aéroport international FHB d'Abidjan.
- ✓ **Intégrer** les exigences de la sûreté de l'aviation civile dans la conception et la construction de nouvelles installations.
- ✓ **Améliorer** continuellement son système de gestion de la sûreté.

La protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite nécessite la collaboration de tous les acteurs de la plateforme aéroportuaire



Aka MANOUAN

Directeur Général

Avril 2022